

# EVRP (Evaluation des Risques Professionnels)

1/2

## Objectifs pédagogiques

- Évaluer les risques professionnels et proposer des actions de prévention.
- Assurer la mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité.
- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques.
- Conseiller l'employeur en prévention des risques professionnels.

## Méthodes pédagogiques

- De cours théorique via un PowerPoint
- De démonstrations
- D'exercices pratiques
- De jeux de rôles
- D'études de cas

## Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement avant ou en début de formation.
- Mises en situation et questions orales pour évaluer la compréhension des connaissances.

## Inscription

Pour vous inscrire à cette formation, contactez-nous à [contact@apoi.re](mailto:contact@apoi.re) ou au **06 93 87 33 53**. Nous vous accompagnerons dans le processus d'inscription.

## Nos formateurs

Nos formateurs sont des experts en QHSSE ou IPRP, offrant une expertise approfondie en gestion de la sécurité et prévention des risques.

## Modalités

*La formation est accessible après une analyse des besoins réalisée avec l'employeur ou le référent. Le délai d'accès est d'au moins un mois après validation de la demande.*

**DURÉE** : 3 jours

**VALIDITÉ** : Aucune durée de validité

**PUBLIC** : Personne compétente désignée par l'employeur.

**PRÉREQUIS** : Présentation d'une attestation de fin de formation « Bases en prévention des risques professionnels » dispensée par l'INRS ou les CARSAT/CRAM/CGSS.

**RÉGLEMENTATION** : Article L.4121-1 du Code du Travail : Obligation de l'employeur d'assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. Article L.4644-1 du Code du Travail : Obligation de désigner un salarié compétent en prévention. Décret n°2001-1016 : Obligation d'évaluation des risques et rédaction du Document Unique.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 12 personnes maximum

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES** : Lors de l'inscription, nous évaluons les adaptations nécessaires, avec l'appui de partenaires, et invitons les personnes en situation de handicap de contacter notre référent **M. BELGUENDOZ Benaouda** par mail à [direction@apoi.re](mailto:direction@apoi.re).

**CERTIFICAT** : Une attestation de formation sera délivré suite à la validation des épreuves.

## Nos tarifs

**INTER**  
1 190 €

**INTRA**  
3 450 €

# EVRP (Evaluation des Risques Professionnels)

2/2

## Programme

### **Module 1 : Contexte et enjeux de la prévention**

- Importance de l'évaluation des risques dans l'entreprise.
- Réglementation et obligations de l'employeur (Code du Travail, Circulaire DGT, Document Unique).
- Rôle et missions du salarié désigné compétent (SDC).

### **Module 2 : Méthodologie d'évaluation des risques professionnels (EvRP)**

- Identification des dangers et risques dans l'entreprise.
- Recueil et analyse des données (accidents, maladies professionnelles, témoignages).
- Méthodes et outils d'évaluation des risques.
- Élaboration d'un plan d'action de prévention.

### **Module 3 : Mise en œuvre d'une démarche de prévention**

- Principes généraux de prévention.
- Organisation d'une démarche participative.
- Mobilisation des acteurs internes et externes (CHSCT, CARSAT, Médecin du travail, IPRP).
- Stratégies d'amélioration continue et suivi des actions.

### **Module 4 : Rôle et actions du salarié désigné compétent**

- Définition des responsabilités du SDC.
- Intégration de la prévention dans le fonctionnement de l'entreprise.
- Gestion et suivi des actions de prévention.
- Communication et sensibilisation des travailleurs.

### **Module 5 : Évaluation et validation des acquis**

- Évaluation continue par travaux pratiques.
- Travail d'intersession et restitution orale.
- Attestation de validation des acquis à l'issue de la formation.

